Prévention et promotion de la santé

APPEL A PROJET « ORA MAITA'I »

Formulaire de demande de subvention





Ministère de la Santé et de la Prévention en charge de la protection sociale généralisée Direction de la santé publique



SOMMAIRE

Préam	ıbule	3
FICH	E n $^\circ$ 1 : identification de la structure	6
FICH	E n $^\circ$ 2 : description du projet	7
1.	Contexte	7
2.	Objectifs généraux et résultats attendus	8
3.	Descriptif du projet	8
4.	Méthode d'évaluation et indicateurs choisis	9
5.	Calendrier	10
6.	Zone géographique ou territoire de réalisation du projet	11
7.	Moyens humains	11
8.	Partenariat au service de l'action	12
9.	Historique	13
FICH	E n° 3 : budget prévisionnel	14
FICH	E n° 4 : attestation sur l'honneur	15
FICH	E n°5 : fiche de synthèse	16
FICH	E n°6 : attestation de non changement de situation de l'association	17
FICHI	F n°7 • liste des nièces à fournir	18

PREAMBULE

Pour rappel, l'Assemblée de Polynésie française a adopté la délibération n°2017-114 APF du 7 décembre 2017 portant création d'un compte d'affectation spéciale dénommé « Fonds de prévention sanitaire et sociale » (FPSS). Le FPSS a pour objet de financer toutes les actions de prévention dans le domaine sanitaire et sociale.

Le Ministère de la Santé et de la Prévention encourage toutes les initiatives œuvrant pour toute forme de prévention dans le domaine de la santé. Dans cette perspective, tous les porteurs de projet désireux d'y répondre peuvent déposer leur dossier de demande de subvention au titre de l'année 2020 au sein de la Direction de la santé.

Qui peut déposer un dossier ?

Les associations (Loi 1901), pour des besoins en investissement et en fonctionnement

Quelle thématique de prévention vise cet appel à projet ?

L'appel à projet ORA MAITAI 2020 regroupe des thématiques en lien avec la santé de manière générale. Le(s) projet(s) d'une association peut répondre à une ou plusieurs thèmatiques et/ou être multi-sectoriel (famille, sport, éducation...).

1) Alimentation équilibrée et promotion des produits locaux

- l'accompagnement à la mise en place de fa'a'apu auprès du plus grand nombre (mises en place de potagers collectifs, formation des particuliers, ateliers, etc.)
- la promotion des traditions culinaires qui faisaient la part belle aux produits locaux,
- le soutien à l'innovation alimentaire s'inscrivant dans une démarche de progrès nutritionnel et de promotion des produits locaux,
- la sensibilisation autour la nutrition à travers des activités ludiques (ex. ateliers culinaires, jeux, visionnage de films, théâtre, etc.)
- la prévention via l'« éducation alimentaire » auprès des plus jeunes.
- la promotion du lien entre alimentation, préservation de l'environnement et promotion des produits locaux (par ex. alimentation saine et locale, « circuit-court », lutte contre le gaspillage et utilisation déchets alimentaires),

2) Promotion de la santé au travail

- la promotion d'une alimentation équilibrée,
- la promotion des activités physiques et la lutte contre la sédentarité,
- le sevrage tabagique,
- les actions proposées doivent être pertinentes au regard des démarches de santé au travail mises en œuvre,

3) Prévention des addictions

- la sensibilisation autour des dangers de l'alcool et du tabac
- les activités ludiques autour de la cyberaddiction ou des jeux de hasard et d'argent
- les activités ludiques autour de la consommation de produits stupéfiants
- le rappel de la règlementation

4) Activité Physique Adaptée

- la sensibilisation autour de l'APA et ses bienfaits dans un contexte de problématiques sanitaires et/ou sociales,
- l'accessibilité à la pratique chez des personnes qui se sentent en incapacité de...,
- la représentation du corps en mouvement,
- le lien entre activité physique adaptée et valorisation individuelle et collective,
- l'adoption de saines habitudes de vie,
- l'inclusion sociale,

5) Promotion de l'activité physique et prévention de la sédentarité

- la promotion d'une pratique régulière d'activité physique,
- la réduction des comportements sédentaires,
- l'éducation à la pratique physique,
- la sensibilisation aux recommandations en matière d'activité physique pour la santé et du temps passé devant les écrans,
- l'adoption de saines habitudes de vie et cela dès le plus jeune âge,
- les interactions sociales au détriment de la virtualité des applications,
- le développement du sport santé au sein des fédérations et clubs sportifs

6) Lutte contre la filariose lymphatique à Huahine

Quand déposer le dossier de demande de subvention ?

Entre le 1^{er} janvier et le 31 janvier 2020 pour un projet déroulé sur l'année civile 2020 (Calendrier calendaire).

Entre le 1^{er} avril et le 30 avril 2020 pour un projet déroulé sur l'année scolaire 2020-2021 (Calendrier scolaire).

Comment et où le déposer ?

Le porteur de projet doit insérer dans une même enveloppe les pièces et les justificatifs mentionnés dans la fiche n°7, ainsi que ce formulaire de demande dûment complété.

L'enveloppe portera les mentions suivantes:

Au recto:

-	Nom du	projet	:		٠.		٠.				
---	--------	--------	---	--	----	--	----	--	--	--	--

- Thématique :
- Calendrier du projet (à préciser) : Calendaire ou Scolaire

Au verso:

-	Le nom de l'expéditeur :
-	L'adresse postale :
-	L'adresse électronique :
-	Le numéro de téléphone :

Dans le cadre des appels à projet Ora Maita'i, **un guichet unique** sis auprès du secrétariat de la Direction de la santé est mis à disposition des associations pour y déposer leur dossier.

- par voie postale : BP 611, 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française
- ou directement au secrétariat : Rue des Poilus Tahitiens, Paofai 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française.

Dès réception des dossiers, le secrétariat délivrera un accusé de réception.

En cas de dossier incomplet, le service administratif chargé de son instruction vous informera des pièces qui devront être complétées.

Combien?

Il n'y a pas de montant minimal ou maximal fixé, le pourcentage de la participation financière sera déterminé au cas par cas lors de l'examen de votre projet.

Pour toute question, vous pouvez consulter le guide à l'attention des porteurs de projets consultable en ligne ou contactez le Département des Programmes de Prévention (DPP) de la Direction de la Santé par téléphone : (+689) 40. 488. 200 ou par e-mail : secretariat.dpp@sante.gov.pf

FICHE N° 1 : IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

PRI	SENTATION SUC	CINCTE DE L'ASSOCIATION	
Nom de l'association			
Objet de l'association			
Siège social			
Identification et coordonnées du représentant légal (Président)			
Identification et coordonnées du Secrétaire			
Identification et coordonnées du Trésorier et, le cas échéant, du commissaire aux comptes			
Association reconnue d'utilité publique ou Délégation de service public (DSP)	□ Oui Réfé	rences de l'acte correspondant :	
	DEMANDE	DE SUBVENTION	
Cochez la case correspondant à votre situation		mande de subvention (ou renouvellement d	l'une
	RESPONSA	ABLE DU PROJET	
Responsable du projet (indiquer ses coordonnées téléphoniques et email)			

FICHE N° 2 : DESCRIPTION DU PROJET

Nom du	projet:					
Autorité	(s) administrative(s) sollicitée(s) pour le projet	:				
	Direction de la santé (DS)					
	Direction des solidarités, de la famille et de l	égalité (DSFE)				
	Direction générale de l'éducation et des ensei	gnements (DGEE)				
	Direction de la jeunesse et des sports(DJS)					
Thématic	que(s) concernée(s) par le projet (<i>Plusieurs thé</i>	matiques peuvent être concernées) :				
	Addictions	☐ Activité Physique Adaptée				
	Alimentation et promotion des produits locaux	☐ Promotion de la santé au travail				
	Activité physique et sédentarité	☐ filariose				
D'où est	NTEXTE venue l'idée de ce projet ? / Pourquoi ce projet ont les problèmes repérés ?	? / Quelle est-la situation actuelle ? /				
•••••						
•••••						
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••					

2. OBJECTIFS GENERAUX ET RESULTATS ATTENDUS

Objectifs généraux du projet :
Résultats concrets attendus :
3. DESCRIPTIF DU PROJET
Comment le projet va-t-il se dérouler ? Quelles actions vont être mises en place ?

	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	•••••
	•••••
Préciser si le projet est en transversalité avec des partenaires autres que le ministère santé ?	de la
Préciser si le projet est en transversalité avec des partenaires autres que le ministère santé ?	
santé ?	
santé ?	
santé ?	
santé ?	
santé ?	
santé ?	
santé ?	
santé ?	
santé ?	
santé ?	

4. METHODE D'EVALUATION ET INDICATEURS CHOISIS

	e évalués et mesurés les impacts du projet ? Quels outils d'évaluation ir vérifier si vous avez atteint les objectifs fixés au départ ?
1 , 1	· · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	INDICATEURS
De réalisation	
De résultats	
D'impact	
5. CALENDR Date de début :	IER
Date de fin :	
Fournir le planning	g des activités en précisant les jours, heures et fréquence des activités.
Fréquence des acti	vités : (à remplir si les activités ont une fréquence régulière)
Nombre de séance	s par jour :Nombre d'heure
Nombre de jour pa	r semaine :Précisez :
□Lundi □Mardi	□Mercredi □Jeudi □Vendredi □Samedi □Dimanche
Les activités se dé	roulent-elles pendant la période scolaire ? □Oui □Non
Les activités se dé	roulent-elles pendant les vacances scolaires ? □Oui □Non
Si oui, précisez la	(les) période(s) de vacances scolaires :
□Juillet/Août □S □Mai/Juin	Septembre Octobre/Novembre Décembre/Janvier Février Avril

6. PUBLICS VISES

-			ucher ? (<i>Plusieu</i> ltes □Personne	rs sont possibles) s âgées		
7. ZONE G PROJET	7. ZONE GEOGRAPHIQUE OU TERRITOIRE DE REALISATION DU PROJET					
	ntion des activité		mune :			
	8. MOYENS HUMAINS					
Moyens humain	ns mobilisés pou	ır la réalisation o	du projet :			
	Bénévoles	Salariés de Permanents (CDI)	Temporaires (CDD, CAE, etc.)	Prestataires	TOTAL	
Nombre de personnes						
		Liste des presta	taires sollicités :			
	ison sociale du ataire	N° Tahiti Qualifications		ns		

9. PARTENARIAT AU SERVICE DE L'ACTION

Avez-vous des partenaires pour ce projet ? □Oui □Non
Si oui, précisez lesquels ainsi que la nature de l'aide apportée (moyens matériels et humains mis à disposition à titre gratuit pour la réalisation du projet – locaux, matériels et services mobilisés):

10. HISTORIQUE

Avez-vous fait une demande de financement pour ce projet pour l'année 2020 auprès d'une autorité administrative ? Oui Non
Si oui, précisez laquelle ou lesquelles ?
Est-ce que ce projet a déjà bénéficié d'une subvention les trois (3) années précédentes auprès du ministère de la santé : Oui Non
Si oui, merci de remplir la partie suivante :
Attestation sur l'honneur :
Je soussigné, (prénom, nom):
Représentant légal de l'association
Certifie avoir satisfait à la totalité des obligations relatives à la (aux) subvention(s) précédemment obtenue(s) de la Polynésie française, pour le(s) projet(s) suivant(s) : (préciser l'intitulé du/des projets, l'année et le montant) :
Fait à : Le
Nom du représentant légal, signature et cachet :

FICHE N° 3: BUDGET PREVISIONNEL

Nom du projet :
Merci de : • présenter le budget prévisionnel en remplissant le modèle ci-après ; • vous assurer que le total des dépenses est égal au total des recettes ; • et de le signer : signature du président et du trésorier/comptable ;

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achats (matières et		RESSOURCES	
fournitures)		PROPRES de	
Tourmules)		l'organisme	
		Participation	
		financière des	
		bénéficiaires de	
		l'action	
SERVICES		Fonds propres	
EXTERIEURS		Tolius propies	
Locations immobilières	et mobilières	Sponsoring	
Locations transports		Autres	
Locations de locaux			
Autres services			
extérieurs			
Assurances		SUBVENTIONS	
Prestations diverses		A détailler	
(précisez)		A detainer	
FRAIS DE		FINANCEMENT de	
PERSONNEL		l'APPEL à PROJET	
affectés au projet			
		A détailler	
		Co-financement	
FRAIS DE			
STRUCTURES			
Charges fixes			
Frais administratifs et			
financiers			
TOTAL DES		TOTAL ES	
DEPENSES		RECETTES	
PREVISIONNELLES		PREVISIONNELLES	

PERSONNEL	FINANCEMENT de	
affectés au projet	l'APPEL à PROJET	
	A détailler	
	Co-financement	
FRAIS DE		
STRUCTURES		
Charges fixes		
Frais administratifs et		
financiers		
TOTAL DES	TOTAL ES	
DEPENSES	RECETTES	
PREVISIONNELLES	PREVISIONNELLES	
Fait à	Le	
Signature du président	Signature du trésorier ou	du comptable
de l'association :	de l'association :	

FICHE N° 4: ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nom du projet :				
Cette fiche doit obligatoirement être remplie par le représentant légal de l'association et quel que soit le montant de la participation sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.				
Je soussigné, (prénom no	n)			
Représentant légal de l'as	sociation			
Certifie:				
☐ que l'association est	régulièrement déclarée	•		
*	☐ que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;			
	□ que l'ensemble des prestataires_sollicités par le projet sont en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;			
□ exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de financement introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;				
Sollicite un financement o	le (en lettres):			
			F CFP ;	
Précise que ce financement de l'association.	nt, s'il est accordé, devra	a être versé sur le compte l	pancaire ou postal	
Nom du titulaire du comp	te:			
Banque ou centre :				
Domiciliation:				
Code Banque /Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP	
Merci de joindre un relev écrit en intégralité sans a		postal. Le nom de l'associ	iation devra être	
Fait à :	Le	·		
Nom du représentant léga	l, signature et cachet :			

FICHE N°5: FICHE DE SYNTHESE

FICHE N°6: ATTESTATION DE NON CHANGEMENT DE SITUATION DE L'ASSOCIATION

Attestation de non changement de situation de l'association

(Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté 2116 CM du 16 novembre 2017 portant application de la loi du pays n° 2017-32 du 2 novembre 2017 définissant les conditions et les critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes)

J'atteste que les pièces justificatives mentionnées dans le tableau ci-dessous, annexées à ce formulaire pour l'attribution d'une aide financière,

- (1) n'ont pas fait l'objet d'un changement depuis cette transmission
- (2) ont fait l'objet d'un changement (*Joindre le (s) justificatif (s) correspondant*)

Cocher la case correspondante pour chaque pièce dans le tableau ci-dessous :

Justificatifs déjà fournis pour bénéficier de la même aide financière :	Aucun changement (1)	Changement (2)
Pièces officielles attestant de l'existence légale		
Statut		
Composition des organes dirigeants		
Relevé d'identité bancaire ou postal		

Le
Prénom et Nom du signataire :
Qualité du signataire :
Signature:

Toute fausse attestation expose son auteur à des poursuites pénales.

FICHE N°7: LISTE DES PIECES A FOURNIR

Loi du pays n° 2017-32 du 2 novembre 2017 Arrêté n° 2116/CM du 16 novembre 2017

A. Dans le cas d'une première demande de subvention: Un exemplaire des statuts en vigueur, signés par le Président de l'association ou par un membre du bureau dûment habilité; L'extrait du Journal officiel (J.O.P.F.) relatif à la constitution de l'association: L'attestation à jour d'inscription au répertoire territorial des entreprises (avis de situation – N° TAHITT) délivrée par l'institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F.); Le relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou postal (R.I.P.), fournir obligatoirement l'original du RIB ou RIP délivré par l'organisme bancaire ou postal concerné. La composition des organes dirigeants (bureau de l'association,). Ce document doit comporter les noms et prénoms des membres désignés, ainsi que leurs fonctions, coordonnées (domicile, numéro de téléphone, adresse email) et signatures respectives. Les actes ayant approuvé la composition du nouveau bureau. B Dans le cas d'une nouvelle demande de subvention: B.1- En cas d'absence de modification des pièces officielles attestant de l'existence légale de l'association, des statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention: L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association); (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues: Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITT) Le budget prévisionnel de l'exercice 2010 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnelles doivent être en équilibre. Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le rescrice 2019, signé par le Président et le trésorier de	1-	ш	La lettre de demande de subvention motivée en date de l'exercice 2020, signée par le President de l'association, mentionnant précisément l'objet et le montant de la subvention sollicitée auprès du Ministère de la santé.
Un exemplaire des statuts en vigueur, signés par le Président de l'association ou par un membre du bureau dûment habilité; L'extrait du Journal officiel (J.O.P.F.) relatif à la constitution de l'association; L'attestation à jour d'inscription au répertoire territorial des entreprises (avis de situation − № TAHITT) délivrée par l'institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F.); Le relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou postal (R.I.P.), fournir obligatoirement l'original du RIB ou RIP délivré par l'organisme bancaire ou postal concerné. La composition des organes dirigeants (bureau de l'association,). Ce document doit comporter les noms et prénoms des membres désignés, ainsi que leurs fonctions, coordonnées (domicile, numéro de téléphone, adresse email) et signatures respectives. 3- Les actes ayant approuvé la composition du nouveau bureau. B Dans le cas d'une nouvelle demande de subvention: B.1- En cas d'absence de modification des pièces officielles attestant de l'existence légale de l'association, des statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention: L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association), (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues: Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF RIB / RIP Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (№ TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnel » du formulaire de demande de subvention. IMPORTANT : les recettes et les dépenses prévisionnel » du formulaire de demande de subvention. Le rompte financier de l'Association au répertoire territorial des entreprises (№ TAHITI) Le procès verbal (P.V.) d			
habilité : L'extrait du Journal officiel (J.O.P.F.) relatif à la constitution de l'association ; L'attestation à jour d'inscription au répertoire territorial des entreprises (avis de situation — N° TAHITI) délivrée par l'institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F.) ; Le relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou postal (R.I.P.), fournir obligatoirement l'original du RIB ou RIP délivré par l'organisme bancaire ou postal concerné. La composition des organes dirigeants (bureau de l'association,). Ce document doit comporter les noms et prénoms des membres désignés, ainsi que leurs fonctions, coordonnées (domicile, numéro de téléphone, adresse email) et signatures respectives. Les actes ayant approuvé la composition du nouveau bureau. B Dans le cas d'une nouvelle demande de subvention : B.1- En cas d'absence de modification des pièces officielles attestant de l'existence légale de l'association, des statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention : L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association), (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues : Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dôment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnelles doivent être en équilibre. Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT : les recettes et l		п	
L'extrait du Journal officiel (J.O.P.F.) relatif à la constitution de l'association; L'attestation à jour d'inscription au répertoire territorial des entreprises (avis de situation – N° TAHITI) délivrée par l'institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F.); Le relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou postal (R.I.P), fournir obligatoirement l'original du RIB ou RIP délivré par l'organisme bancaire ou postal concerné. La composition des organes dirigeants (bureau de l'association,). Ce document doit comporter les noms et prénoms des membres désignés, ainsi que leurs fonctions, coordonnées (domicile, numéro de téléphone, adresse email) et signatures respectives.		_	
L'attestation à jour d'inscription au répertoire territorial des entreprises (avis de situation − N° TAHTI) délivrée par l'institut de la statistique de la Polynésie française (1.S.P.F.); Le relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou postal (R.I.P), fournir obligatoirement l'original du RIB ou RIP délivré par l'organisme bancaire ou postal concerné. La composition des organes dirigeants (bureau de l'association,). Ce document doit comporter les noms et prénoms des membres désignés, ainsi que leurs fonctions, coordonnées (domicile, numéro de téléphone, adresse email) et signatures respectives. Les actes ayant approuvé la composition du nouveau bureau. B Dans le cas d'une nouvelle demande de subvention: B.1- En cas d'absence de modification des pièces officielles attestant de l'existence légale de l'association, des statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention: L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association), (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues: Statuts modifiés			
TAHITI) délivrée par l'institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F.); Le relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou postal (R.I.P), fournir obligatoirement l'original du RIB ou RIP délivré par l'organisme bancaire ou postal concerné. La composition des organes dirigeants (bureau de l'association,). Ce document doit comporter les noms et prénoms des membres désignés, ainsi que leurs fonctions, coordonnées (domicile, numéro de téléphone, adresse email) et signatures respectives. Les actes ayant approuvé la composition du nouveau bureau. B Dans le cas d'une nouvelle demande de subvention: B.1- En cas d'absence de modification des pièces officielles attestant de l'existence légale de l'association, des statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention: L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association); (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues: Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF RIB / RIP Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnelle » du formulaire de demande de subvention. IMPORTANT: les recetues et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT: le compte fina			
Le relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou postal (R.I.P), fournir obligatoirement l'original du RIB ou RIP délivré par l'organisme bancaire ou postal concerné. La composition des organes dirigeants (bureau de l'association,). Ce document doit comporter les noms et prénoms des membres désignés, ainsi que leurs fonctions, coordonnées (domicile, numéro de téléphone, adresse email) et signatures respectives. Les actes ayant approuvé la composition du nouveau bureau. B Dans le cas d'une nouvelle demande de subvention: B.1- En cas d'absence de modification des pièces officielles attestant de l'existence légale de l'association, des statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention: L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association); (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues: Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF RIB / RIP Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnelle» doivent être en équilibre. Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président de l'exercice et les dépenses prévisionnel de subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT: le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le			The state of the s
par l'organisme bancaire ou postal concerné. La composition des organes dirigeants (bureau de l'association,). Ce document doit comporter les noms et prénoms des membres désignés, ainsi que leurs fonctions, coordonnées (domicile, numéro de téléphone, adresse email) et signatures respectives. Les actes ayant approuvé la composition du nouveau bureau. B Dans le cas d'une nouvelle demande de subvention: B.1- En cas d'absence de modification des pièces officielles attestant de l'existence légale de l'association, des statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention: L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association), (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues: Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF RIB / RIP Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, diment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnelles doivent être en équilibre. 6- Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. MPORTANT: le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice.			
La composition des organes dirigeants (bureau de l'association,). Ce document doit comporter les noms et prénoms des membres désignés, ainsi que leurs fonctions, coordonnées (domicile, numéro de téléphone, adresse email) et signatures respectives. Les actes ayant approuvé la composition du nouveau bureau. B Dans le cas d'une nouvelle demande de subvention : B.1- En cas d'absence de modification des pièces officielles attestant de l'existence légale de l'association, des statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention : L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association), (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues : Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF RIB / RIP Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (№ TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnel » du formulaire de demande de subvention. IMPORTANT : les recettes et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. Important : le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le			
prénoms des membres désignés, ainsi que leurs fonctions, coordonnées (domicile, numéro de téléphone, adresse email) et signatures respectives. Les actes ayant approuvé la composition du nouveau bureau. B Dans le cas d'une nouvelle demande de subvention: B.1- En cas d'absence de modification des pièces officielles attestant de l'existence légale de l'association, des statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention: L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association), (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues: Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF RIB / RIP Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnel » du formulaire de demande de subvention. IMPORTANT: les recettes et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. C- Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT: le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice.			
B Dans le cas d'une nouvelle demande de subvention: B.1- En cas d'absence de modification des pièces officielles attestant de l'existence légale de l'association, des statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention: L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association); (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues: Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF RIB / RIP Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnelles doivent être en équilibre. Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT: le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le			
B Dans le cas d'une nouvelle demande de subvention : B.1- En cas d'absence de modification des pièces officielles attestant de l'existence légale de l'association, des statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention : L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association); (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues : Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF RIB / RIP Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnel » du formulaire de demande de subvention. IMPORTANT : les recettes et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT : le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le			email) et signatures respectives.
B.1- En cas d'absence de modification des pièces officielles attestant de l'existence légale de l'association, des statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention : L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association); (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues : Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF RIB / RIP Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnel » du formulaire de demande de subvention. IMPORTANT : les recettes et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. 6- Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT : le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice.	3-		Les actes ayant approuvé la composition du nouveau bureau.
B.1- En cas d'absence de modification des pièces officielles attestant de l'existence légale de l'association, des statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention : L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association); (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues : Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF RIB / RIP Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnel » du formulaire de demande de subvention. IMPORTANT : les recettes et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. 6- Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT : le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice.			
statuts, de la composition des organes dirigeants et du relevé d'identité bancaire ou postal, depuis la précédente demande de subvention : L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association); (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues : Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF RIB / RIP Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnell» du formulaire de demande de subvention. IMPORTANT : les recettes et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. Le compte financier de l'Assomblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT : le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice.			
demande de subvention: L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association); (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues: Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF RIB/RIP Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnel » du formulaire de demande de subvention. IMPORTANT: les recettes et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT: le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice.			
L'attestation de non changement de situation (signée par le président de l'association); (cf. renseigner fiche 6 du présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues: Statuts modifiés			
présent formulaire); B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues: Statuts modifiés Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF RIB / RIP Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnel » du formulaire de demande de subvention. Important : les recettes et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. Important : le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le		_	
B.2- En cas de modification des pièces citées précédemment, fournir les documents ou actes attestant les modifications intervenues : Statuts modifiés		ш	
modifications intervenues: Statuts modifiés			
□ Statuts modifiés □ Composition des organes dirigeants + Extrait JOPF □ RIB / RIP □ Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) □ Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnel » du formulaire de demande de subvention. IMPORTANT : les recettes et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. □ Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. □ Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT : le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le			·
□ RIB / RIP □ Avis de situation au répertoire territorial des entreprises (N° TAHITI) Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnel » du formulaire de demande de subvention. IMPORTANT : les recettes et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT : le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le			
Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de L'ASSOCIATION, dûment signé par le Président et le trésorier de l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnel » du formulaire de demande de subvention. IMPORTANT: les recettes et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT: le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le			
l'association. Renseigner la fiche 3 « Budget prévisionnel » du formulaire de demande de subvention. IMPORTANT : les recettes et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT : le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le			
IMPORTANT : les recettes et les dépenses prévisionnelles doivent être en équilibre. Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT : le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le	4	ш	
6- Le procès verbal (P.V.) de l'Assemblée Générale de l'association approuvant le budget prévisionnel 2020, dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT : le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le	4-		
dûment signé par le Président et le secrétaire de l'association. Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT: le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le		п	
Le compte financier de l'exercice 2019, signé par le Président et le trésorier de l'association, et accompagnés, s'il y a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT: le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le	6-	_	
a lieu, des justifications détaillées nécessaires concernant l'utilisation des subventions éventuellement octroyées lors de cet exercice. IMPORTANT: le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le		п	
7- de cet exercice. IMPORTANT: le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le		_	
 IMPORTANT: le compte financier doit être présenté sous forme de tableau indiquant les montants des recettes et dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le 	7-		
dépenses réalisées au cours de l'exercice. Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le	'-		
Le procès verbal de la séance au cours de laquelle le bilan financier 2019 a été adopté, dûment signé par le			
	8-		Président et le secrétaire de l'association.